

# AVANT APRÈS EN TOUT TEMPS

UNE PROTECTION COMPLÈTE

## CyberRisque

FAITS SAILLANTS DE LA COUVERTURE POUR LES SOCIÉTÉS FERMÉES,  
À BUT NON LUCRATIF ET OUVERTES

*Couverture disponible partout au pays, sauf au Québec et au Nouveau-Brunswick*

### Pourquoi choisir cette protection?

Une cyberattaque isolée ou une seule atteinte à la sécurité des données peut nuire au bilan financier de votre entreprise, voire la pousser à la faillite. Un pirate informatique habile, un virus ou une défaillance du système peut perturber tout votre réseau en quelques minutes et paralyser vos activités et votre capacité à générer des revenus. Une cyberattaque réussie ou la perte d'un ordinateur portable ou d'un document en papier peut donner accès aux renseignements confidentiels de vos clients et de vos employés. Travelers vous offre une protection complète... avant et après une cyberattaque, et en tout temps.

### Faits saillants de la garantie

La couverture CyberRisque est spécialement conçue pour vous fournir de l'aide en cas de cyberattaque. Elle est offerte aux entreprises de toute taille en tant que police indépendante ou dans le cadre d'une gamme de garanties en responsabilité liée à la gestion. L'assurance CyberRisque offre plus de solutions, dont une couverture des enquêtes médico-légales, des frais de litige encourus, des frais de défense et des amendes réglementaires, des frais de gestion de crise, de l'interruption des activités et de la cyberextortion. Et à présent, cette couverture va bien au-delà des incidents. CyberRisque comporte désormais une garantie axée sur l'amélioration. Cette dernière couvre effectivement les dépenses nécessaires pour renforcer un système informatique après une atteinte à sa sécurité si l'on recommande de mettre lesdites améliorations en œuvre dans le but d'éliminer les risques qu'une nouvelle cyberattaque se produise. En plus de cela, Travelers offre aux titulaires de police des services à valeur ajoutée innovants pour la gestion préventive et corrective des risques, et ce, sans frais supplémentaires.

Certains services peuvent vous être fournis par HCL et en les utilisant, vous devez accepter les conditions d'utilisation et la politique de protection des renseignements personnels de HCL. La Compagnie d'Assurance Travelers du Canada, la Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada et La Compagnie d'Assurance Saint-Paul (succursale canadienne), ainsi que leurs filiales et sociétés affiliées (collectivement appelées « Travelers Canada ») n'accordent aucune garantie ni ne font aucune représentation quant à l'exactitude ou à la pertinence de ces services. L'utilisation des services et la mise en œuvre de tout produit ou de toute pratique suggérés par HCL ou par NetDiligence relèvent de votre entière discrétion. Travelers Canada se décharge de toute garantie, expresse ou tacite. Travelers Canada ne sera en aucun cas responsable, contractuellement ou légalement, d'une perte découlant de l'utilisation des services ou des produits de HCL ou de tout autre vendeur. eRiskHub est une marque de commerce déposée appartenant à Mark Greisiger, président de Network Standard Corporation (s/n NetDiligence®).



Ils donnent notamment accès aux services de prévention des atteintes à la sécurité Travelers offerts par HCL Technologies® (HCL), un leader mondial des solutions de cybersécurité. Les services comprennent une évaluation de votre cyberrésilience et une consultation connexe, une ligne d'assistance à la sécurité, des vidéos de sensibilisation à la cybersécurité et plus encore. Les titulaires de police ont également accès au eRiskHub® de Travelers; un portail de renseignements qui offre des ressources de prévention et de correction des cyberattaques, dont les suivantes :

- ▶ Des outils pour élaborer des mécanismes de protection de la vie privée et des données et des programmes de sécurité TI.
- ▶ Des calculateurs pour estimer les coûts éventuels d'un incident.
- ▶ Des consultations avec des spécialistes des atteintes à la confidentialité des données (Breach Coach®), à la vie privée et à la sécurité.
- ▶ Une liste d'experts qui aident les clients à créer des programmes de cybersécurité ou à les renforcer.
- ▶ Des exemples de marches à suivre en cas d'incident.

## La couverture d'assurance CyberRisque Travelers comporte les garanties suivantes :

### Garanties visant la responsabilité à l'égard des tiers :



#### **PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET SÉCURITÉ**

Couverture des réclamations découlant d'un accès non autorisé à des données, du défaut de notification en cas de violation des données là où la loi l'exige, du défaut de détruire des renseignements confidentiels, du non-respect d'une politique de protection de la vie privée, de la collecte illicite de renseignements privés ou confidentiels, du défaut de prévention d'une atteinte à la sécurité entraînant l'incapacité des utilisateurs autorisés à accéder à des systèmes, de la participation à une attaque DDoS ou de la transmission d'un virus informatique.



#### **MÉDIAS**

Couverture des réclamations découlant de la violation de droits d'auteur, du plagiat, de la diffamation, de la calomnie, d'injure et de la violation du droit à la vie privée ou du droit de publicité dans un contenu électronique ou imprimé.



#### **EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES**

Couverture des procédures administratives et réglementaires, des demandes civiles et d'enquête introduites par des entités gouvernementales nationales ou étrangères ou des réclamations découlant de lois sur la protection de la vie privée et sur la sécurité, ou encore de lois sur les médias.

### Garanties visant l'intervention en cas d'atteinte :



#### **AVIS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE**

Couverture des coûts de notification des personnes ou des entités victimes d'une atteinte à la protection des données et l'offre de services à ces dernières. Parmi les exemples figurent les services d'un centre d'appels, la notification, la surveillance de crédit et les coûts liés à l'achat d'une assurance contre l'usurpation d'identité.



#### **EXPERTS EN SERVICES INFORMATIQUES ET JURIDIQUES**

Couverture des coûts associés à l'analyse, au confinement ou à l'arrêt d'atteinte à la vie privée ou à la sécurité et des frais encourus pour déterminer à qui appartiennent les renseignements confidentiels perdus, volés, consultés ou divulgués et pour fournir les services juridiques nécessaires.



#### **AMÉLIORATION**

Couverture des coûts d'amélioration d'un système informatique après une atteinte à la sécurité si des améliorations sont recommandées pour éviter qu'un tel incident se répète.



#### **CYBEREXTORTION**

Couverture de la rançon et des coûts encourus pour réagir aux menaces d'attaque d'un système ou de divulgation de renseignements confidentiels.



#### **RÉTABLISSEMENT DES DONNÉES**

Couverture des frais de rétablissement ou de récupération de données électroniques, de programmes informatiques ou de logiciels perdus parce qu'un virus informatique, une attaque par déni de service ou un accès non autorisé ont causé des dommages.



#### **RELATIONS PUBLIQUES**

Couverture des services de relations publiques engagés pour atténuer toute publicité négative découlant d'une atteinte réelle ou présumée à la vie privée, à la sécurité ou à la loi sur les médias.



## La couverture d'assurance CyberRisque Travelers comporte les garanties suivantes :

### Garanties visant la cybercriminalité :



#### **FRAUDE INFORMATIQUE**

Couverture des pertes d'argent, de titres ou d'autres biens découlant d'un accès non autorisé à un système informatique.



#### **FRAUDE RELATIVE À UN TRANSFERT DE FONDS**

Couverture des pertes d'argent ou de titres subies lorsque des instructions de transfert de fonds frauduleuses sont transmises à un établissement financier.



#### **FRAUDE RELATIVE À L'INGÉNIERIE SOCIALE**

Couverture des pertes d'argent ou de titres subies parce qu'une personne s'est fait passer pour une autre et a fourni des instructions de transfert de fonds frauduleuses.



#### **FRAUDE DANS LES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

Couverture des montants facturés par un fournisseur de services téléphoniques parce qu'une personne non autorisée a accédé au système téléphonique d'un ou d'une titulaire de police ou l'a utilisé.

### Garanties visant les pertes d'exploitation :



#### **PERTES D'EXPLOITATION**

Couverture des pertes de revenus subies et des frais encourus pour rétablir les activités à la suite d'une perturbation d'un système informatique causée par un virus ou une attaque informatique, y compris l'interruption volontaire des systèmes informatiques aux fins d'atténuation.



#### **PERTES D'EXPLOITATION DÉPENDANTES**

Plusieurs options de couverture des pertes de revenus subies et des dépenses encourues pour rétablir les activités d'un système informatique tiers ciblé, dont le déroulement des activités du ou de la titulaire de police dépend.



#### **PANNE SYSTÈME**

Couverture des pertes de revenus subies et des dépenses encourues pour rétablir les activités à la suite d'une interruption accidentelle, non intentionnelle et imprévue du système informatique d'un assuré ou d'une assurée.



#### **ATTEINTE À LA RÉPUTATION**

Couverture des pertes de revenus d'exploitation subies lorsqu'une cyberattaque réelle ou présumée est rendue publique et que la réputation de l'entreprise victime est ternie.

Offerts par le biais de la gamme de produits *Travelers Wrap+®* et *Executive Choice+®*.



[travelerscanada.ca](https://travelerscanada.ca)

La Compagnie d'Assurance Travelers du Canada, la Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada et La Compagnie d'Assurance Saint-Paul (succursale canadienne) sont les assureurs canadiens autorisés connus sous le nom de Travelers Canada. Le présent document est fourni à des fins d'information seulement. Il n'est pas censé être et ne constitue pas un avis juridique, technique ou professionnel. En outre, il ne modifie pas les dispositions ou les garanties de toute police d'assurance ou de tout cautionnement émis par Travelers Canada et n'a aucun effet sur celles-ci. La disponibilité de la protection dont il est question dans le présent document peut dépendre des critères de souscription et des lois et des règlements pertinents en vigueur. Travelers Canada décline toute responsabilité en ce qui concerne son contenu.

© 2023 Travelers Canada. Tous droits réservés. La marque Travelers et le logo de Travelers représentant un parapluie sont des marques de commerce déposées de la société The Travelers Indemnity Company au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays. Toutes les autres marques déposées appartiennent à leurs propriétaires respectifs. TC-1067F Rév. 2-23